

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales déraisonnables, non nécessaires pour faire face à une épidémie bidon de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié à un motif légitime, en application des mesures générales inutiles pour faire face à une fausse épidémie de Covid19, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Mon déplacement n'est pas futile mais malgré cela, je sais que vous, Monsieur le gendarme, Monsieur le policier, vous n'apprécierez pas forcément ma démarche.

Précision : Je suis un citoyen et non un terroriste, merci de me traiter comme tel.

Je sais d'avance ce que vous allez me dire, alors ne le dites pas, faisons fi de billevesées, ne perdez pas votre temps, qui devrait être précieux, avec moi, d'autres contrevenants sûrement plus importants, pourraient rendre votre présence indispensable, ce qui n'est nullement le cas ici ...

Passez directement par la case « prune » seulement si le cœur vous en dit.

Il va de soi, vous vous en doutez, que je contesterai ce fruit défendu.

Je vous engage fraternellement, si ce n'est déjà fait, à prendre le recul nécessaire et à vous poser les bonnes questions : êtes vous rentré dans les forces de l'ordre pour faire cette besogne, celle que vous vous apprêtez à faire ? Je suppose que non...

En attendant votre réaction, qui je l'espère vous grandira et vous procurera une immense fierté du passionnant et utile travail accompli, que vous pourrez conter ce soir à la maison, je vous souhaite une excellente journée, tout au moins aussi agréable que la mienne.

Fait à :

Le :

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir de cette dérogation, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, le document leur permettant de justifier que le déplacement, est inutile, il suffit de l'expliquer de bonne foi à l'autorité ci-devant.

² A utiliser par les travailleurs, si ils le souhaitent, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur qui aurait mauvais caractère, par exemple.

³ Pour les maraudes et services aux plus démunis (distribution de denrées alimentaires, matériels ...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, (tant que les banques ne se seront pas écroulées) présenter cette dérogation.